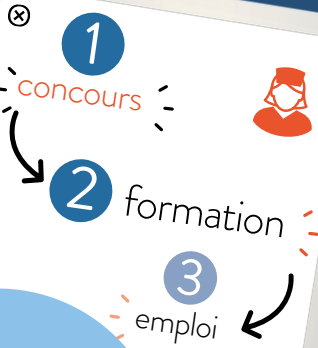


À VOUS LA RÉGION



RENTRÉE
Septembre
2018

RÉUSSISSEZ VOTRE PARCOURS
DE FORMATION DANS LE SECTEUR

**SANITAIRE
ET SOCIAL**

BÉNÉFICIEZ D'UNE
BOURSE





BESOIN D'UNE BOURSE PENDANT VOS ÉTUDES ?

La Région Île-de-France accompagne les élèves
et étudiants des formations sanitaires
et sociales dans la réussite de leur parcours.

La bourse d'étude est attribuée sur critères sociaux,
sans condition d'âge, et constitue un complément
de revenu.



Estimez le montant de votre bourse
en fonction de votre situation grâce
au simulateur sur www.iledefrance.fr/fss

*Attention, la simulation est indicative
et ne vaut pas attribution.*



Inscrivez-vous en ligne du jeudi 30 août
au mercredi 10 octobre 2018
sur www.iledefrance.fr/fss

*Attention : en tant qu'étudiant des formations sanitaires
et sociales, vous relevez de la bourse de la Région
Île-de-France, et non de celle du Crous.*



Fournissez les pièces justificatives pour
l'obtention de votre bourse à votre école.





QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE BOURSE ?

Les étudiants inscrits dans une des formations suivantes dispensées en Île-de-France :



Formations sanitaires

- Aide-soignant,
- Ambulancier,
- Auxiliaire de puériculture,
- Ergothérapeute,
- Infirmier,
- Manipulateur d'électroradiologie médicale,
- Masseur-kinésithérapeute,
- Puéricultrice,
- Pédicure-podologue,
- Psychomotricien,
- Sage-femme,
- Technicien de laboratoire médical.



Formations sociales

- Accompagnant éducatif et social,
- Assistant de service social,
- Conseiller en économie sociale et familiale,
- Éducateur de jeunes enfants,
- Éducateur spécialisé,
- Moniteur-éducateur,
- Technicien de l'intervention sociale et familiale.

+ IMPORTANT

Vérifiez auprès de votre établissement si votre formation vous donne droit à une bourse.



D'AUTRES AIDES RÉGIONALES



**Vous avez obtenu une mention très bien
à votre baccalauréat en juin 2018 ?
Vous pouvez bénéficier de l'aide
au mérite de la Région.**

Informations sur le site www.iledefrance.fr



**Vous êtes âgé de 16 à 28 ans inclus ?
Afin de favoriser l'accès aux soins de
santé et de prévention, la Région
Île-de-France participe au financement
de votre complémentaire santé
sous certaines conditions.**

Plus d'infos au 0980 98 01 59 (appel non surtaxé)



⊕ UNE QUESTION ?
Des conseillers vous
répondent.

Appelez au
01 53 85 73 84
(coût d'un appel
local)

Ou écrivez à
fss@iledefrance.fr





AVEZ-VOUS PENSÉ AU FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION ?

Pour réussir votre parcours de formation,
vous devez vous assurer, au préalable,
que votre formation pourra être financée
pendant toute sa durée.

Selon votre statut et votre situation, une prise en charge
du coût de votre formation peut vous être proposée.

• Si vous êtes
**en poursuite
d'étude,**

la Région peut
prendre en charge
le coût de votre
formation.

• Si vous êtes
**demandeur
d'emploi,** inscrit
dans une agence
Pôle emploi depuis
au moins 6 mois,

la Région peut prendre en
charge le coût de votre
formation. Vous bénéficiez
alors du statut de
stagiaire de la formation
professionnelle continue.



• Si vous êtes
salaré,

vous pouvez bénéficier
d'un financement auprès
de votre employeur.
Renseignez-vous auprès
de votre employeur ou
du FONGECIF
d'Île-de-France
(www.fongecif-idf.fr).

(sous réserve de l'avancée de
la réforme de la formation
professionnelle)



Rapprochez-vous de votre établissement pour
en savoir plus sur les financements mobilisables
pour votre formation.



VOUS ÊTES EN FORMATION POST-BAC ?

**Vous pouvez bénéficier des services
du Crous Logement/Santé/Restauration.
Vous rencontrez des difficultés ?
Les assistantes sociales du Crous
sont à votre écoute.**



www.crous-creteil.fr

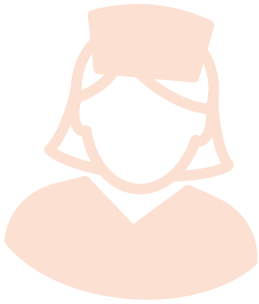
www.crous-versailles.fr

www.crous-paris.fr

**⊕ Un guide de l'étudiant est à votre disposition
sur le site www.crous-paris.fr**

⊕ ATTENTION !

**En tant qu'étudiant
des formations
sanitaires et sociales,
vous relevez de la
bourse de la Région
Île-de-France,
et non de celle
du Crous.**



fss@iledefrance.fr

01 53 85 73 84

Des conseillers vous répondent
sauf les mardis et vendredis après-midi.

www.iledefrance.fr/fss



ET AUSSI

Oriane.info, le portail de
l'orientation, de la formation
et de l'emploi en Île-de-France

www.oriane.info





Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 SAINT-OUEN
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

 **iledefrance**